

## Conditions générales de services

### Article 1 – Objet

Les présentes Conditions Générales de Services (CGS) régissent l'ensemble des prestations fournies par la société MAGICTHINGS S.A.R.L., à destination de clients professionnels ou particuliers. Les prestations incluent notamment, sans que cette liste soit limitative : conférences, formations, audit, conseil, coaching, accompagnement stratégique et suivi opérationnel. Toutes les prestations fournies par MagicThings relèvent d'une obligation de moyens et non de résultat.

### Article 2 – Identification du prestataire

**Dénomination** : MAGICTHINGS S.A.R.L.

**Capital social** : 5 100 €

**Siège social** : 38 rue de Dijon, 21310 Mirebeau-sur-Bèze (adresse exclusivement administrative, aucun accueil du public).

**SIRET** : 892 508 458 00023

**Gérant** : Mike PEREIRA

**Contact** : mike.pereira@magicthings.fr

**TVA intracommunautaire** : FR48892508458

### Article 3 – Champ d'application

Toute commande passée auprès de MagicThings implique l'acceptation sans réserve des présentes CGS, qui prévalent sur tout autre document émanant du client (conditions générales d'achat, bons de commande, etc.), sauf accord exprès et écrit de MagicThings.

### Article 4 – Prestations

MagicThings fournit des services de conférences, formations, suivi stratégique, audit, conseil, coaching et accompagnement. Ces prestations peuvent être réalisées en présentiel ou à distance. MagicThings se réserve le droit d'adapter ou de modifier ses prestations, sans que cela puisse être considéré comme une modification substantielle, dès lors que l'objet principal est respecté.

### Article 5 – Modalités de commande

La commande est validée par la signature d'un contrat, d'un devis, d'une convention de formation ou de tout autre document contractuel signé par le client et par MagicThings.

L'acceptation de la commande entraîne pour le client l'obligation de régler le prix correspondant.

## Article 6 – Prix et conditions de paiement

Les prix sont indiqués en euros hors taxes (HT). La TVA et autres taxes applicables sont facturées en sus. Le règlement s'effectue exclusivement : par prélèvement bancaire SEPA, ou par virement bancaire.

Tout autre moyen de paiement est exclu, sauf dérogation écrite et expresse émanant de MagicThings.

MagicThings se réserve le droit d'exiger le versement d'un acompte dont le montant sera précisé dans le document contractuel (devis, contrat, convention).

En cas de non-paiement à échéance, MagicThings pourra suspendre l'exécution des prestations après mise en demeure restée sans effet.

## Article 7 – Retards de paiement

Tout retard de paiement entraîne de plein droit, sans qu'un rappel ne soit nécessaire :

- des intérêts de retard calculés au taux de refinancement de la Banque centrale européenne (BCE) majoré de 10 points de pourcentage,
- ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement, conformément à l'article L441-10 du Code de commerce.

## Article 8 – Durée, annulation et résiliation

### 8.1 Annulation

Le client peut annuler une prestation en adressant une lettre recommandée avec accusé de réception (LRAR) au siège de MagicThings, avec un préavis de trois (3) mois. À défaut de respect de ce délai, l'intégralité des sommes convenues reste due.

### 8.2 Abonnements et reconduction tacite

Les abonnements sont conclus pour la durée initiale précisée au contrat et sont tacitement reconduits pour des périodes successives de même durée, sauf dénonciation par LRAR avec un préavis de trois (3) mois avant l'échéance.

### 8.3 Résiliation pour faute grave

En cas de manquement grave d'une partie à ses obligations contractuelles, non réparé dans un délai de quinze (15) jours après mise en demeure par LRAR, l'autre partie pourra résilier le contrat de plein droit, sans préavis ni indemnité.

## Article 9 – Obligations du client

Le client s'engage à :

- collaborer activement avec MagicThings,
- fournir toutes les informations nécessaires à la bonne exécution des prestations,
- mettre en œuvre les moyens matériels, humains et organisationnels requis,
- respecter les échéances convenues.

Tout manquement du client à ce devoir de collaboration pourra entraîner un retard ou une suspension de la prestation, sans que la responsabilité de MagicThings puisse être engagée.

## Article 10 – Obligations de MagicThings

MagicThings s'engage à exécuter les prestations avec diligence et compétence, dans le cadre d'une obligation de moyens. Sa responsabilité, en cas de faute prouvée, est strictement limitée au montant HT payé par le client pour la prestation concernée.

## Article 11 – Propriété intellectuelle

Tous supports, contenus, outils, documents pédagogiques, présentations ou livrables fournis par MagicThings restent sa propriété exclusive. Toute reproduction, diffusion, exploitation ou adaptation, totale ou partielle, est interdite sans autorisation écrite préalable.

## Article 12 – Confidentialité

Chaque partie s'engage à conserver strictement confidentielles toutes les informations échangées dans le cadre de l'exécution des prestations.

## Article 13 – Données personnelles (RGPD)

MagicThings collecte et traite les données personnelles du client uniquement aux fins de gestion contractuelle.

Le client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression de ses données, en contactant : [mike.pereira@magicthings.fr](mailto:mike.pereira@magicthings.fr).

## Article 14 – Force majeure

MagicThings ne pourra être tenue responsable en cas d'inexécution due à un événement de force majeure au sens du Code civil (pandémie, grève, panne internet massive, catastrophe naturelle, etc.).

## Article 15 – Non-démarchage et loyauté

Le client s'interdit de recruter ou solliciter directement, pour lui-même ou pour un tiers, un intervenant, formateur, consultant ou partenaire de MagicThings ayant participé à une prestation, pendant une durée de 12 mois suivant la fin de la prestation.

## Article 16 – Communication et références commerciales

Sauf opposition écrite et expresse, le client autorise MagicThings à citer son nom, son logo et la nature de la prestation réalisée à titre de référence commerciale.

## Article 17 – Enregistrement des prestations

Toute captation audio, vidéo ou photographique des prestations (formations, conférences, accompagnements, etc.) est interdite sans autorisation écrite préalable de MagicThings.

## Article 18 – Médiation

En cas de litige, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable avant toute action judiciaire. À défaut d'accord, elles pourront recourir à une médiation auprès d'un centre compétent (par exemple : Centre de médiation de Dijon).

## Article 19 – Langue du contrat

Les présentes CGS sont rédigées en français. Seule la version française fait foi, même en cas de traduction.

## Article 20 – Droit applicable et juridiction compétente

Les présentes CGS sont soumises au droit français. En cas de litige, compétence exclusive est attribuée aux tribunaux du ressort du siège social de MagicThings (Dijon), sauf disposition légale d'ordre public contraire (notamment à l'égard des consommateurs).